



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT No 22-555

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

---

**Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 22-555 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 07-327 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, est entré en vigueur le 16 mars 2023.**

---

Ce règlement a été adopté par le conseil le 14 juin 2022 et a fait l'objet d'une consultation publique le 8 novembre 2022.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Lambton, ce 16 mars 2023.

Julie Roy  
Directrice-générale / Greffière-trésorière